



## AVIS PUBLIC

### Avis d'entrée en vigueur

Conformément aux articles 361 et suivants de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19), avis public est, par les présentes, donné que la Ville de Trois-Rivières a adopté, lors de la séance que son Conseil a tenue le 6 avril 2021, le Règlement approuvant le budget 2021 de la « Société de développement commercial du centre-ville de Trois-Rivières » et décrétant une cotisation à l'endroit des contribuables qui tiennent, le 1<sup>er</sup> janvier 2021, un établissement à l'intérieur du district commercial dans lequel elle a compétence (2021, chapitre 54).

Ce règlement est maintenant en vigueur et actuellement déposé dans les archives du Conseil, au bureau de la soussignée, à l'hôtel de ville de Trois-Rivières, où tout intéressé peut en prendre connaissance.

Trois-Rivières, ce 14 avril 2021.

M<sup>e</sup> Yolaine Tremblay, greffière